



Sainte-Clotilde, le

29 JUL. 2025

MAIRIE DE LA POSSESSION
Madame VANESSA MIRANVILLE
RUE WALDECK ROCHET BP 92
97419 LA POSSESSION

D2024/7676

Votre identifiant Région : 5067.1
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Enola ICHIRANTE
DGAPAT/DBP/SPI/Cellulefoncière

Tél : 0262 90 84 03 - Mèl : enola.ichirante@cr-reunion.fr

V/REF : 25003589

N/REF : D2025/11288/DGAPAT/DBP/SPI/Cellulefoncière/EI

OBJET : Projet de cuisine centrale - Commune de la Possession - Cession de la parcelle BP 131

Madame la Maire,

Par courrier du 07 juillet 2025, vous m'avez fait part de votre projet de cuisine centrale et de votre besoin de disposer de la partie de la parcelle BP 131, propriété de la Région Réunion, pour compléter l'assiette foncière nécessaire à la construction de cet équipement communal.

J'ai l'honneur de vous informer que la Région fait droit à votre demande, et vous permet de disposer de l'emprise nécessaire dans le cadre de vos travaux, dans la mesure où il ressort des éléments reçus par mes services, que l'implantation de votre future cuisine centrale apparaît compatible avec notre projet de transport ferré devant longer la parcelle.

Cependant, il conviendra de garantir la bonne implantation du bâtiment conformément aux plans transmis, et le respect de la bande d'espace vert non aedificandi côté ouest, le long de la RN1. Cette dernière condition devra faire l'objet d'une servitude au profit de notre collectivité.

Dans l'attente de l'accomplissement des formalités préalables au transfert de propriété, je vous informe qu'il vous sera possible de bénéficier d'une prise de possession anticipée, si nécessaire, pour le démarrage de vos travaux.

Par ailleurs, mes services vont solliciter le Pôle d'évaluation domaniale de Saint-Denis (DRFIP de la Réunion) et reviendront vers vous afin de définir les modalités de cette cession.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,


Huguette BELLO